

Rapport de repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante avant réalisation de travaux dans un immeuble bâti

(Arrêté du 16 Juillet 2019 et Norme NF X 46-020 : Août 2017)



SOCOTEC



Bien concerné

3 ALLEE DES PARC
77090 COLLEGIEN

Propriétaire

HABITAT 77-OPH DE SEINE ET MARNE
10 AVENUE CHARLES PEGUY
77000 MELUN

Donneur d'ordre

HABITAT 77-OPH DE SEINE ET MARNE
10 AVENUE CHARLES PEGUY
77000 MELUN

CONCLUSION DU RAPPORT :

Dans le cadre de la mission objet du présent rapport, il n'a pas été repéré de matériaux et produits contenant de l'amiante

Date du rapport : 25/11/2020

Date de visite : 16/11/2020

Fait à : MAGNY LE HONGRE

Référence du dossier : Diffus OPH77

Référence du rapport :

264LAA0104 25/11/2020 - 06:16

Nombre de prélèvements : 9

Auteur du rapport : Abdessamad
RHENZOUR

Fonction : Opérateur de repérage

Certificat de compétence : n° DTI/2002-010

Délivré par : SOCOTEC Certification
France

Contrat d'assurance :

AXA France
313 Terrasses de l'Arche
92727 NANTERRE CEDEX

Le présent rapport et ses annexes forment un tout indissociable dont il ne peut être fait état, vis-à-vis de tiers, que par publication ou communication in extenso. Notamment la lecture du présent rapport ne peut être dissociée de la lecture des schémas de repérage qui l'accompagnent

SOMMAIRE

I. PROGRAMME ET PERIMETRE DU REPERAGE	3
1. PROGRAMME DES TRAVAUX DU DONNEUR D'ORDRE.....	3
2. PERIMETRE DU REPERAGE.....	4
II. CONCLUSIONS	4
III. OBJET DE LA MISSION	4
1. DESCRIPTION PRECISE DE L'IMMEUBLE.....	5
2. PARTIES D'IMMEUBLE VISITEES.....	5
IV. DEROULEMENT DE LA MISSION	5
1. PRESTATIONS REALISEES.....	5
2. CONDITIONS DE REALISATION DU REPERAGE.....	6
3. PERSONNES PRESENTES LORS DE LA VISITE.....	6
4. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES SUR LA VISITE.....	6
V. RESULTATS DETAILLES DU REPERAGE	8
1. MATERIAUX OU PRODUITS CONTENANT DE L'AMIANTE.....	8
2. LISTE DES MATERIAUX ET PRODUITS NE CONTENANT PAS D'AMIANTE.....	8
VI. OBLIGATIONS CONSECUTIVES AUX TRAVAUX DE RETRAIT OU DE CONFINEMENT	11
ANNEXE 1 - FICHE D'IDENTIFICATION	13
ANNEXE 2 - PV ANALYSES	15
ANNEXE 3 - AUTRES DOCUMENTS	17
ANNEXE 4 - CERTIFICAT DE COMPÉTENCES	18
ANNEXE 5 - ATTESTATION D'ASSURANCE	19
ANNEXE 6 - PLANS / CROQUIS	21

I. PROGRAMME ET PERIMETRE DU REPERAGE

1. PROGRAMME DES TRAVAUX DU DONNEUR D'ORDRE

AENR

HABITAT 77 - oph de seine et marne		PAGE N°	
NOM ET ADRESSE DE L'EXPÉDITEUR HABITAT 77 - oph de seine et marne ANT. GONDOIRE PAYS FRANCE 24 COURS DES DEUX PARCS 77420 CHAMPS SUR MARNE Tél : 01 64 14 11 11 Siret : 27770001900015		BON DE TRAVAUX 2020 27804 SOCOTEC DIAG (EXPERT HABITAT) 33 BIS BOULEVARD GAMBETTA 3EME ETAGE 78300 POISSY Téléphone 0321734144	
Réf. fournisseur F / 5149 Marché n° 2017 4475 1 Provenance GONDOIRE Objet DIVERS	SERVICE SCE GONDOIRE PDF ÉMETTEUR LECONTE SOPHIE		
LOCALISATION Programme 264 COLLEGIEN -LE PRE SAINT REMY Tranche 1 Ensemble A000 Escalier AA Étage 01 Logement 104 Module 264LAA0104 Retrait des clés CHEZ LE GARDIEN			
ADRESSE 3 ALLEE DU PARC 77090 COLLEGIEN			

DELAI D'EXECUTION : 2 JOURS PERIODE DU : 26/10/2020 AU : 29/10/2020

ARTICLE	DÉSIGNATION	QUANTITÉ	PHIX UNITAIRE H.T.	TOTAL H.T.
AMI45	REPERAGE AMIANTE AVANT TRAVAUX - TVX	1,00	5,27	5,27
AMI73	D'ENTRETIENS OU RÉPARATIONS ENTRE 1 A ANALYSE EN LABORATOIRE - ANALYSE MET ANALYSE DE 1 A 10 PRELEVEMENTS ISSUS TEL GARDIEN 06.88.04.71.92	8,00	50,58	404,64
TOTAL H.T.				409,91
H.T. ACTUALISE				
COEFFICIENT REGIONAL				
RABAIS				
TOTAL H.T.				
T.V.A. 20,00 %				81,98
TOTAL T.T.C.				491,89

AFFECTATION BUDGETAIRE				CODES STRUCTURE ET SCHEMA : TECHNI		
CODE BUDGET	RUBRIQUE	INSTANCES		LIBELLÉ DU POSTE BUDGETAIRE		MONTANT T.T.C.
1 HONAMIA	A760	ANOR	NOR	HONORAIRES DIAG AMIANTE		491,89

AFFECTATION ANALYTIQUE				
CODE BUDGET	RÉFÉRENCES PATRIMOINE	RÉFÉRENCES OCCUPANT		MONTANT T.T.C.
1 HONAMIA	264 1 A000 AA 264LAA0104			491,89

Voir en page 2 la suite du BON DE TRAVAUX 2020 27804

ORIGINAL À CONSERVER PAR LE DESTINATAIRE

2. PERIMETRE DU REPERAGE

Pièces concernées	Travaux	Ouvrages ou composants de la construction	Partie d'ouvrage ou de composant à inspecter ou à sonder	Remarques particulières
	Selon BT			

II. CONCLUSIONS

Dans le cadre de la mission objet du présent rapport, il n'a pas été repéré de matériaux et produits contenant de l'amiante

Pièce et Etage	Ouvrage ou composant de la construction	Localisation	Partie d'ouvrage ou de composant à inspecter ou à sonder	Identification	Justification	Commentaire
NEANT						

JP : Jugement Personnel, ZPSO : Zone présentant des similitudes d'Ouvrage, Fr : Fraction définie par le laboratoire, se référer aux PV d'analyse

III. OBJET DE LA MISSION

Le présent rapport est destiné à constituer le rapport de **repérage de l'amiante avant certaines opérations dans les immeubles bâtis**.

La mission confiée par le donneur d'ordre à SOCOTEC est réalisée dans le respect de l'arrêté du 16 Juillet 2019 relatif au repérage de l'amiante avant certaines opérations dans les immeubles bâtis et le présent rapport comporte :

1. L'identification de la mission de repérage (repérage amiante avant travaux) et son périmètre (programme détaillé des travaux projetés par le donneur d'ordre) ;
2. L'identification complète de l'immeuble concerné : dénomination, adresse complète, date du permis de construire ou, le cas échéant, date de construction, fonction principale du bâtiment (exemple : habitation, bureaux) et tout autre renseignement permettant d'identifier avec certitude le bâtiment concerné ;
3. Le programme et le périmètre de repérage définis par l'opérateur de repérage ;
4. L'identification complète des différents intervenants et parties prenantes (opérateur ayant réalisé le repérage, propriétaire de l'immeuble bâti et commanditaire de la mission de repérage si celui-ci n'est pas le propriétaire) ;
5. La ou le(s) date(s) d'exécution du repérage et la date de signature du rapport de repérage ;
6. Le cas échéant, les dates, références et principales conclusions des rapports précédemment réalisés ;
7. La liste et la localisation des matériaux et produits repérés mentionnant pour chacun d'eux la présence ou l'absence d'amiante et le ou les critères ayant permis de conclure et, en cas de conclusion de présence d'amiante, l'estimation de la quantité ;
8. L'identification de l'opérateur ayant réalisé le repérage ;
9. L'obligation faite au propriétaire de l'immeuble bâti concerné par la mission de repérage de conservation et de transmission de ce rapport, conformément aux exigences de l'article 11 ;
10. En annexes : plan et croquis de l'immeuble bâti avec localisation des sondages faisant suite à des investigations approfondies ou à l'utilisation d'outil de mesure, des prélèvements d'échantillon et des matériaux et produits contenant de l'amiante identifiés ; rapports d'essais de laboratoire ; copie du certificat de compétence.

Le repérage est basé sur les composants de l'annexe I de l'arrêté du 16 Juillet 2019 et de l'annexe A1 de la norme NF X 46-020 : Aout 2017.

Rappel réglementaire :

- L.4412-2 du code du travail et les textes qui lui sont liés
- Décret n°2017-899 du 9 Mai 2017 relatif au repérage de l'amiante avant certaines opérations
- Arrêté du 16 Juillet 2019 relatif au repérage de l'amiante avant certaines opérations
- Norme NF X 46-020 : version Aout 2017

Il est de la responsabilité du donneur d'ordre ou de tout utilisateur du présent rapport de vérifier la cohérence du périmètre de repérage et du programme de travaux avec d'une part l'état du bâtiment et d'autre part le contenu et l'étendu des travaux prévus.

Le présent rapport n'est pas (liste non exhaustive)

- Un document de chiffrage financier de travaux ni même de travaux de retrait de matériaux contenant de l'amiante
- Un document de métré ni de relevé de plan. Si des plans et des schémas sont utilisés, c'est dans un but de localiser les matériaux contenant de l'amiante uniquement

Sauf indication contraire dans la suite du rapport, la recherche n'a pas porté sur les ouvrages suivants : voiries, réseaux enterrés, étanchéité des réseaux enterrés.

1. DESCRIPTION PRECISE DE L'IMMEUBLE

Activité principale de l'immeuble : LOGEMENTS COLLECTIFS

Date de construction / PC : Date du permis de construire non connue

2. PARTIES D'IMMEUBLE VISITEES

Niveau	Local	Concernée
RC	Entrée	Concerné
RC	WC	Concerné
RC	Placard 1	Concerné
RC	Placard 2	Concerné
RC	Gaine technique 1	Concerné
RC	Placard 3	Concerné
RC	Cuisine	Concerné
RC	Séjour	Concerné
R+1	Chambre 1	Concerné
R+1	Placard 2	Concerné
R+1	Gaine technique 1	Concerné
R+1	Placard 1	Concerné
R+1	Salle de bains	Concerné

IV. DEROULEMENT DE LA MISSION

1. PRESTATIONS REALISEES

- Entretien préalable et recueil des informations relatives à l'immeuble.
- Visite de l'immeuble pour inspection visuelle des composants susceptibles de contenir de l'amiante concernés. Cette étape est suivie d'investigations approfondies et de sondages selon nécessité.
- Prélèvement d'échantillons de matière et analyse des échantillons par un laboratoire accrédité sous-traitant de SOCOTEC
Laboratoire(s) d'analyse : ITGA 3 RUE ARMAND HERPIN LACROIX - CS 46537 35065 RENNES CEDEX
- Enregistrement des données sur les produits et matériaux repérés.
- Rédaction du présent rapport, des annexes, croquis.

2. CONDITIONS DE REALISATION DU REPERAGE

Le repérage amiante avant travaux, contient les informations sur la présence d'amiante dans les matériaux et produits du bâtiment afin d'informer les intervenants réalisant des activités ou interventions sur des matériaux et/ou équipements susceptibles de libérer des fibres d'amiante selon la liste citée dans le cadre 1. 2.

Il consiste à identifier et localiser, par inspections visuelles et investigations approfondies pouvant être destructives, l'ensemble des matériaux et produits contenant de l'amiante incorporés ou faisant indissociablement corps avec les locaux et les zones de l'immeuble objet des travaux.

Lorsque l'absence de marquages spécifiques ou de documents ne permet pas à l'opérateur de repérage d'attester de la présence ou de l'absence d'amiante dans les matériaux et produits, des prélèvements seront effectués afin de déterminer par analyse la présence ou non d'amiante.

Procédures de prélèvement :

Les prélèvements sur des matériaux ou produits susceptibles de contenir de l'amiante sont réalisés en vertu des dispositions du Code du Travail.

Le matériel de prélèvement est adapté à l'opération à réaliser afin de générer le minimum de poussières. Dans le cas où une émission de poussières est prévisible, le matériau ou produit est mouillé à l'eau à l'endroit du prélèvement (sauf risque électrique) et, si nécessaire, une protection est mise en place au sol ; de même, le point de prélèvement est stabilisé après l'opération (pulvérisation de vernis ou de laque, par exemple).

Pour chaque prélèvement, des outils propres et des gants à usage unique sont utilisés afin d'éliminer tout risque de contamination croisée. Dans tous les cas, les équipements de protection individuelle sont à usage unique.

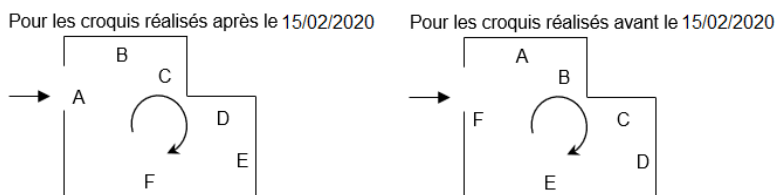
L'accès à la zone à risque (sphère de 1 à 2 mètres autour du point de prélèvement) est interdit pendant l'opération. Si l'accompagnateur doit s'y tenir, il porte les mêmes équipements de protection individuelle que l'opérateur de repérage.

L'échantillon est immédiatement conditionné, après son prélèvement, dans un double emballage individuel étanche.

Les informations sur toutes les conditions existantes au moment du prélèvement susceptibles d'influencer l'interprétation des résultats des analyses (environnement du matériau, contamination éventuelle, etc.) seront, le cas échéant, mentionnées dans la fiche d'identification et de cotation en annexe.

La réalisation de la quantification des matériaux contenant de l'amiante nécessite une intervention postérieure à la publication des résultats d'analyse. Conformément à nos conditions particulières et sauf accord particulier, cette nouvelle intervention fait l'objet d'une commande complémentaire de la part du donneur d'ordre. Néanmoins l'absence de quantification des matériaux contenant de l'amiante n'entraîne pas l'édition d'un pré-rapport mais d'un rapport

Sens du repérage pour évaluer un local :



3. PERSONNES PRESENTES LORS DE LA VISITE

Accompagnateur(s) : NEANT

4. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES SUR LA VISITE

Parties non visitées

Pièce et étage	Justification
NEANT	

Éléments non inspectés et justification

PIECE ET ETAGE	REPERAGE	MATERIAUX OU PRODUITS	JUSTIFICATION
NEANT			

Éléments à sonder ou à analyser non présents :

NEANT

Autres informations sur le déroulement de la mission

L'ensemble des prélèvements a été réalisé dans le respect du plan et des procédures d'intervention.

Commentaire :

Occupation des locaux : Vacant

RAPPORTS PRECEDEMMENT REALISES COMMUNIQUE A SOCOTEC DANS LE CADRE DE LA PRESENTE MISSION

Documents demandés	Documents remis
Rapports concernant la recherche d'amiante déjà réalisés	NEANT
Documents décrivant les ouvrages, produits, matériaux et protections physiques mises en place	
Éléments d'information nécessaires à l'accès aux parties de l'immeuble bâti en toute sécurité	

V. RESULTATS DETAILLES DU REPERAGE

Les tableaux suivants décrivent les résultats du repérage classés par localisation.

Successivement sont présentés :

- > Les composants contenant de l'amiante (§ 5.1),
- > Les composants repérés sans amiante (§5.2)

Quelle que soit la situation et sans préjudice des autres dispositions réglementaires applicables, le propriétaire est tenu d'avertir de la présence d'amiante toute personne pouvant intervenir sur ou à proximité des matériaux ou produits concernés ou de ceux les recouvrant ou les protégeant.

En colonne « Identification », figurent les numéros d'identification du composant et/ou du prélèvement : ceux-ci sont repris sur le(s) PV d'analyse, sur le(s) plan(s) et sur les planches de photos.

1. MATERIAUX OU PRODUITS CONTENANT DE L'AMIANTE

Pièce et Etage	Ouvrage ou composant de la construction	Localisation	Partie d'ouvrage ou de composant à inspecter ou à sonder	Identification	Justification	Commentaire
NEANT						

JP : Jugement Personnel, ZPSO : Zone présentant des similitudes d'Ouvrage, Fr : Fraction définie par le laboratoire, se référer aux PV d'analyse

QUANTITATIF DES ELEMENTS AMIANTES

La quantité indiquée est une estimation et ne peut constituer à elle seule une base de travail ni pour l'intervention, ni pour le retrait du composant, ni pour le chiffrage financier de ces interventions. Ces valeurs sont estimées sans précision de marge d'erreur. La valeur de la quantité est exprimée selon l'accord avec par unité, par surface ou par linéaire, déterminée au choix de l'opérateur de repérage

Identification	Ouvrages ou composants de la construction	Parties d'ouvrages ou de composants	Quantité
{identification}	NEANT		

2. LISTE DES MATERIAUX ET PRODUITS NE CONTENANT PAS D'AMIANTE

Pièce et Etage	Ouvrage ou composant de la construction	Localisation	Partie d'ouvrage ou de composant à inspecter ou à sonder	Identification	Justification	Commentaire
Cuisine - RC	Revêtements	Sol	Revêtement souple	P001 (Fr1)	RESULTAT ANALYSE	BON ETAT - revêtement de sol souple sous dalle de sol en PVC
Cuisine - RC	Revêtements	Sol	Revêtement souple	P001 (Fr2)	RESULTAT ANALYSE	BON ETAT - revêtement de sol souple sous dalle de sol en PVC

Pièce et Etage	Ouvrage ou composant de la construction	Localisation	Partie d'ouvrage ou de composant à inspecter ou à sonder	Identification	Justification	Commentaire
WC - RC	Revêtements	Sol	Revêtement souple	P001 (Fr1)	ZPSO	BON ETAT - revêtement de sol souple sous dalle de sol en PVC
WC - RC	Revêtements	Sol	Revêtement souple	P001 (Fr2)	ZPSO	BON ETAT - revêtement de sol souple sous dalle de sol en PVC
Cuisine - RC	Portes de placard, baignoires et éviers métalliques	Sous évier	Plaques souples bitumineuses antivibratiles	P002	RESULTAT ANALYSE	DEGRADATION PARTIELLE
Placard 3 - RC	Cloisons sèches (assemblées, préfabriquées)	Mur D	Enduit / Peinture plaque de plâtre	P003	RESULTAT ANALYSE	BON ETAT
Chambre 1 - R+1	Cloisons sèches (assemblées, préfabriquées)	Mur B1, Mur B3, Mur C, Mur D	Enduit / Peinture plaque de plâtre	P003	ZPSO	BON ETAT
Placard 1 - R+1	Cloisons sèches (assemblées, préfabriquées)	Mur B, Mur C, Mur D	Enduit / Peinture plaque de plâtre	P003	ZPSO	BON ETAT
Placard 2 - R+1	Cloisons sèches (assemblées, préfabriquées)	Mur B, Mur C, Mur D	Enduit / Peinture plaque de plâtre	P003	ZPSO	BON ETAT
Entrée - RC	Cloisons sèches (assemblées, préfabriquées)	Mur A, Mur C, Mur D	Enduit / Peinture plaque de plâtre	P003	ZPSO	BON ETAT
Placard 1 - RC	Cloisons sèches (assemblées, préfabriquées)	Mur B, Mur C, Mur D	Enduit / Peinture plaque de plâtre	P003	ZPSO	BON ETAT
Placard 2 - RC	Cloisons sèches (assemblées, préfabriquées)	Mur A, Mur B, Mur C, Mur D	Enduit / Peinture plaque de plâtre	P003	ZPSO	BON ETAT
Placard 3 - RC	Cloisons sèches (assemblées, préfabriquées)	Mur A, Mur B, Mur C	Enduit / Peinture plaque de plâtre	P003	ZPSO	BON ETAT

Pièce et Etage	Ouvrage ou composant de la construction	Localisation	Partie d'ouvrage ou de composant à inspecter ou à sonder	Identification	Justification	Commentaire
Séjour - RC	Cloisons sèches (assemblées, préfabriquées)	Mur A, Mur A1, Mur B, Mur D, Mur E, Mur E2, Mur F, Mur G, Mur H, Mur I, Mur I1	Enduit / Peinture plaque de plâtre	P003	ZPSO	BON ETAT
Placard 2 - RC	Revêtements	Sol	Revêtement souple	P004 (Fr1)	RESULTAT ANALYSE	BON ETAT
Placard 2 - RC	Revêtements	Sol	Revêtement souple	P004 (Fr2)	RESULTAT ANALYSE	BON ETAT
Chambre 1 - R+1	Revêtements	Sol	Revêtement souple	P004 (Fr1)	ZPSO	BON ETAT
Chambre 1 - R+1	Revêtements	Sol	Revêtement souple	P004 (Fr2)	ZPSO	BON ETAT
Placard 1 - R+1	Revêtements	Sol	Revêtement souple	P004 (Fr1)	ZPSO	BON ETAT
Placard 1 - R+1	Revêtements	Sol	Revêtement souple	P004 (Fr2)	ZPSO	BON ETAT
Placard 2 - R+1	Revêtements	Sol	Revêtement souple	P004 (Fr1)	ZPSO	BON ETAT
Placard 2 - R+1	Revêtements	Sol	Revêtement souple	P004 (Fr2)	ZPSO	BON ETAT
Entrée - RC	Revêtements	Sol	Revêtement souple	P004 (Fr1)	ZPSO	BON ETAT
Entrée - RC	Revêtements	Sol	Revêtement souple	P004 (Fr2)	ZPSO	BON ETAT
Placard 1 - RC	Revêtements	Sol	Revêtement souple	P004 (Fr1)	ZPSO	BON ETAT
Placard 1 - RC	Revêtements	Sol	Revêtement souple	P004 (Fr2)	ZPSO	BON ETAT
Placard 3 - RC	Revêtements	Sol	Revêtement souple	P004 (Fr1)	ZPSO	BON ETAT
Placard 3 - RC	Revêtements	Sol	Revêtement souple	P004 (Fr2)	ZPSO	BON ETAT
Séjour - RC	Revêtements	Sol	Revêtement souple	P004 (Fr1)	ZPSO	BON ETAT
Séjour - RC	Revêtements	Sol	Revêtement souple	P004 (Fr2)	ZPSO	BON ETAT
WC - RC	Cloisons sèches (assemblées, préfabriquées)	Mur A	Enduit / Peinture plaque de plâtre	P005	RESULTAT ANALYSE	BON ETAT
Salle de bains - R+1	Cloisons sèches (assemblées, préfabriquées)	Mur A, Mur B, Mur C, Mur D, Mur E, Mur F, Mur G, Mur G1, Mur H	Enduit / Peinture plaque de plâtre	P005	ZPSO	BON ETAT

Pièce et Etage	Ouvrage ou composant de la construction	Localisation	Partie d'ouvrage ou de composant à inspecter ou à sonder	Identification	Justification	Commentaire
Cuisine - RC	Cloisons sèches (assemblées, préfabriquées)	Mur B, Mur C, Mur D, Mur E, Mur F, Mur G, Mur H, Mur I, Mur J, Mur J1	Enduit / Peinture plaque de plâtre	P005	ZPSO	BON ETAT
WC - RC	Cloisons sèches (assemblées, préfabriquées)	Mur B, Mur C, Mur C1, Mur D	Enduit / Peinture plaque de plâtre	P005	ZPSO	BON ETAT
WC - RC	Plafonds	Plafond	Enduits à base de plâtre projetés, lissés ou talochés	P006	RESULTAT ANALYSE	BON ETAT
Cuisine - RC	Plafonds	Plafond	Enduits à base de plâtre projetés, lissés ou talochés	P006	ZPSO	BON ETAT
Séjour - RC	Cloisons sèches (assemblées, préfabriquées)	Mur C	Enduit / Peinture plaque de plâtre	P007	RESULTAT ANALYSE	BON ETAT
Salle de bains - R+1	Faux plafonds	Plafond	Enduit / Peinture béton	P008	RESULTAT ANALYSE	BON ETAT
Chambre 1 - R+1	Faux plafonds	Plafond	Enduit / Peinture béton	P008	ZPSO	BON ETAT
Placard 1 - R+1	Faux plafonds	Plafond	Enduit / Peinture béton	P008	ZPSO	BON ETAT
Placard 2 - R+1	Faux plafonds	Plafond	Enduit / Peinture béton	P008	ZPSO	BON ETAT
Séjour - RC	Faux plafonds	Plafond	Enduit / Peinture béton	P008	ZPSO	BON ETAT
Placard 1 - RC	Plafonds	Plafond	Enduits à base de plâtre projetés, lissés ou talochés	P009	RESULTAT ANALYSE	BON ETAT
Entrée - RC	Plafonds	Plafond	Enduits à base de plâtre projetés, lissés ou talochés	P009	ZPSO	BON ETAT

JP : Jugement Personnel, ZPSO : Zone présentant des similitudes d'Ouvrage, Fr : Fraction définie par le laboratoire, se référer aux PV d'analyse

VI. OBLIGATIONS CONSECUTIVES AUX TRAVAUX DE RETRAIT OU DE CONFINEMENT

Lorsque le présent rapport est suivi de travaux, le propriétaire doit effectuer après enlèvement ou confinement des matériaux et produits contenant de l'amiante de la liste A ou de la liste B situés à l'intérieur des bâtiments occupés ou fréquentés, les interventions

suivantes :

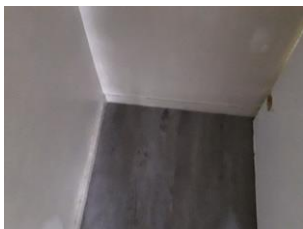
- Examen visuel des ouvrages par une personne certifiée,
- Mesures d'empoussièrement par un organisme accrédité par le COFRAC.


Si les travaux ne conduisent pas au retrait total des matériaux et produits de la liste A contenant de l'amiante, il est procédé, par une personne certifiée, à une évaluation périodique de l'état de conservation de ces matériaux dans un délai maximal de trois ans.

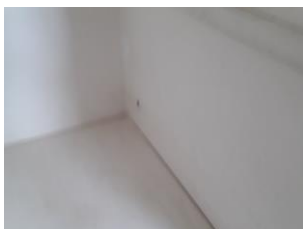
Ces interventions sont rendues obligatoires par l'article R.1334-29-3 du code de la santé Publique.


ANNEXE 1 - FICHE D'IDENTIFICATION


Identification : P001 (Fr1)
Pièce et étage : Cuisine RC
Localisation : Sol
Parties d'ouvrages ou de composants : Revêtements (Revêtement souple)
Descriptif Laboratoire : Revêtement souple bleu et gris
Résultat (justification) : Amiante non détectée (RESULTAT ANALYSE)



Identification : P001 (Fr2)
Pièce et étage : Cuisine RC
Localisation : Sol
Parties d'ouvrages ou de composants : Revêtements (Revêtement souple)
Descriptif Laboratoire : Colle polymère jaune non séparable + ragréage gris + couche blanche non séparable
Résultat (justification) : Amiante non détectée (RESULTAT ANALYSE)



Identification : P002
Pièce et étage : Cuisine RC
Localisation : Sous évier
Parties d'ouvrages ou de composants : Portes de placard, baignoires et éviers métalliques (Plaques souples bitumineuses antivibratiles)
Descriptif Laboratoire : Matériau bitumineux
Résultat (justification) : Amiante non détectée (RESULTAT ANALYSE)


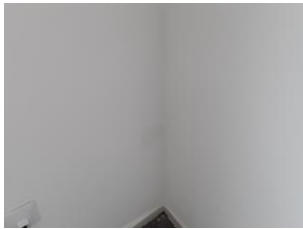
Identification : P003
Pièce et étage : Placard 3 RC
Localisation : Mur D
Parties d'ouvrages ou de composants : Cloisons sèches (assemblées, préfabriquées) (Enduit / Peinture plaque de plâtre)
Descriptif Laboratoire : Peinture non séparable + matériau plâtreux blanc avec couche cartonnée
Résultat (justification) : Amiante non détectée (RESULTAT ANALYSE)



Identification : P004 (Fr1)
Pièce et étage : Placard 2 RC
Localisation : Sol
Parties d'ouvrages ou de composants : Revêtements (Revêtement souple)
Descriptif Laboratoire : Revêtement souple bleu et gris
Résultat (justification) : Amiante non détectée (RESULTAT ANALYSE)



Identification : P004 (Fr2)
Pièce et étage : Placard 2 RC
Localisation : Sol
Parties d'ouvrages ou de composants : Revêtements (Revêtement souple)
Descriptif Laboratoire : Colle polymère jaune non séparable + ragréage gris
Résultat (justification) : Amiante non détectée (RESULTAT ANALYSE)


Identification : P005
Pièce et étage : WC RC
Localisation : Mur A
Parties d'ouvrages ou de composants : Cloisons sèches (assemblées, préfabriquées) (Enduit / Peinture plaque de plâtre)
Descriptif Laboratoire : Peinture non séparable + matériau plâtreux blanc avec couche cartonnée
Résultat (justification) : Amiante non détectée (RESULTAT ANALYSE)


Identification : P006
Pièce et étage : WC RC
Localisation : Plafond
Parties d'ouvrages ou de composants : Plafonds (Enduits à base de plâtre projetés, lissés ou talochés)
Descriptif Laboratoire : Peinture non séparable + enduit plâtreux blanc en vrac
Résultat (justification) : Amiante non détectée (RESULTAT ANALYSE)


Identification : P007
Pièce et étage : Séjour RC
Localisation : Mur C
Parties d'ouvrages ou de composants : Cloisons sèches (assemblées, préfabriquées) (Enduit / Peinture plaque de plâtre)
Descriptif Laboratoire : Peinture avec couche en papier non séparable + matériau plâtreux blanc avec couche cartonnée
Résultat (justification) : Amiante non détectée (RESULTAT ANALYSE)


Identification : P008
Pièce et étage : Salle de bains R+1
Localisation : Plafond
Parties d'ouvrages ou de composants : Faux plafonds (Enduit / Peinture béton)
Descriptif Laboratoire : Peinture non séparable + enduit plâtreux blanc en vrac avec couche en papier
Résultat (justification) : Amiante non détectée (RESULTAT ANALYSE)


Identification : P009
Pièce et étage : Placard 1 RC
Localisation : Plafond
Parties d'ouvrages ou de composants : Plafonds (Enduits à base de plâtre projetés, lissés ou talochés)
Descriptif Laboratoire : Peinture non séparable + enduit plâtreux blanc en vrac
Résultat (justification) : Amiante non détectée (RESULTAT ANALYSE)


ANNEXE 2 - PV ANALYSES



Parc scientifique Haute Borne - Park Plaza II bât D - 31 Av de l'Harmonie
59650 VILLENEUVE D'ASCQ
Tél : 03 20 86 20 72
Fax : 03 20 87 99 78
www.itga.fr

Accréditation n° I-5971



Liste des sites et portées disponibles sur www.cofrac.fr

L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation qui sont identifiés par le symbole :

RAPPORT SYNTHÉTIQUE D'ANALYSE NUMÉRO IT0220-29783 EN DATE DU 24/11/2020 RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR PRELEVEMENT(S) DE MATERIAU(X)

*Ce rapport ne concerne que les échantillons soumis à l'analyse tels qu'ils ont été reçus au laboratoire.
Les informations fournies par le client sont simplement retranscrites et identifiées comme telles.*

Client : SOCOTEC DIAGNOSTIC MAGNY LE HONGRE (CIDMH) 9, rue Courtaulin 77700 MAGNY LE HONGRE	Réf. Commande ITGA : IT0220-29783 Réf. Commande Client : 264LAA0104-01
---	---

Prélèvement(s) : Reçu au laboratoire le : 18/11/2020

Préparation(s) : Effectuée de façon à être représentative de l'échantillon
ou - Pour une analyse au Microscope Optique à Lumière Polarisée (MOLP) : Prélèvement et montage adapté sur lame de microscopie
- Pour une analyse au Microscope Electronique à Transmission Analytique (META) en fonction de la nature de la prise d'essai :
(1) - Traitement mécanique en milieu aqueux (méthode interne : IT085 ou IT453)
(2) - Traitement chimique et mécanique au chloroforme (méthode interne : IT286)

Technique(s) : - Microscopie Optique à Lumière Polarisée (guide HSG 248 - Appendice 2) : Morphologie et critères optiques
Analytique(s) : La détection de fibres d'amiante optiquement observables est garantie si la teneur est supérieure ou égale à 0,1 % en masse.
ou - Microscopie Electronique à Transmission Analytique (parties pertinentes de la norme NF X 43-050) : Morphologie, EDX et diffraction électronique
La détection de fibres d'amiante est garantie si la teneur est supérieure ou égale à 0,1 % en masse.

Résultat(s) :

Fraction analysée	Technique analytique (Méthode de préparation)	Nombre de préparations	Date d'analyse	Résultat / Variété d'amiante
Réf dossier client : 264LAA0104-01 - 3 ALLEE DES PARC 77090 COLLEGEN Réf échantillon client : 264LAA0104P001 / / Cuisine Sol Revêtement souple				Réf échantillon ITGA : IT022011-17218 Description ITGA : Revêtement souple bleu et gris / Colle polymère jaune / Ragrèage gris / Couche blanche
* Revêtement souple bleu et gris	META (1)	1	24/11/2020	Amiante non détecté / -
* Colle polymère jaune non séparable + ragrèage gris + couche blanche non séparable	META (1)	1	24/11/2020	Amiante non détecté / -
Réf dossier client : 264LAA0104-01 - 3 ALLEE DES PARC 77090 COLLEGEN Réf échantillon client : 264LAA0104P002 / / Cuisine Sous évier				Réf échantillon ITGA : IT022011-17219 Description ITGA : Matériau bitumineux
* Matériau bitumineux	META (2)	1	24/11/2020	Amiante non détecté / -
Réf dossier client : 264LAA0104-01 - 3 ALLEE DES PARC 77090 COLLEGEN Réf échantillon client : 264LAA0104P003 / / Placard 3 Mur D Enduit Peinture plaque de plâtre				Réf échantillon ITGA : IT022011-17220 Description ITGA : Peinture / Matériau plâtreux blanc avec couche cartonnée
* Peinture non séparable + matériau plâtreux blanc avec couche cartonnée	META (1)	1	24/11/2020	Amiante non détecté / -

La reproduction de ce rapport n'est autorisée que sous sa forme intégrale ; ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire.

Sauf demande particulière et écrite du client, les échantillons sont conservés pendant 6 mois et les rapports pendant 2 ans.

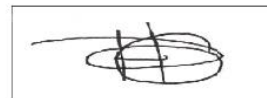
DTA 164-01 rev 11

Page 1/2

RAPPORT SYNTHÉTIQUE D'ANALYSE NUMÉRO IT0220-29783 EN DATE DU 24/11/2020
RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR PRELEVEMENT(S) DE MATERIAU(X)

Fraction analysée	Technique analytique (Méthode de préparation)	Nombre de préparations	Date d'analyse	Résultat / Variété d'amiante
Réf dossier client : 264LAA0104-01 - 3 ALLEE DES PARC 77090 COLLEGIEN Réf échantillon client : 264LAA0104P004 / / Placard 2. Sol Revêtement souple				
Réf dossier client : 264LAA0104-01 - 3 ALLEE DES PARC 77090 COLLEGIEN Réf échantillon client : 264LAA0104P005 / / WC Mur A Enduit Peinture plaque de plâtre				
Réf dossier client : 264LAA0104-01 - 3 ALLEE DES PARC 77090 COLLEGIEN Réf échantillon client : 264LAA0104P006 / / WC Plafond				
Réf dossier client : 264LAA0104-01 - 3 ALLEE DES PARC 77090 COLLEGIEN Réf échantillon client : 264LAA0104P007 / / Séjour Mur C Enduit Peinture plaque de plâtre				
Réf dossier client : 264LAA0104-01 - 3 ALLEE DES PARC 77090 COLLEGIEN Réf échantillon client : 264LAA0104P008 / / Salle de bams Plafond Enduit Peinture béton				
Réf dossier client : 264LAA0104-01 - 3 ALLEE DES PARC 77090 COLLEGIEN Réf échantillon client : 264LAA0104P009 / / Placard 1. Plafond				

Validé par : Emeline HUYSMANS - Analyste



La reproduction de ce rapport n'est autorisée que sous sa forme intégrale ; ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire.

Sauf demande particulière et écrite du client, les échantillons sont conservés pendant 6 mois et les rapports pendant 2 ans.

DTA 164-01 rev 11

Page 2/2

ANNEXE 3 - AUTRES DOCUMENTS

Aucun document disponible

ANNEXE 4 - CERTIFICAT DE COMPÉTENCES



CERTIFICAT
N° DTI / 2002-010

Certifié par la présente que :

Abessamad RHENZOUR

a passé avec succès les examens relatifs à la certification de ses compétences

DOMAINE TECHNIQUE	INTITULE DU(DES) TYPE(S) DE DIAGNOSTIC TECHNIQUE IMMOBILIER	DEBUT DE VALIDITE	FIN DE VALIDITE
AMIANTE	Missions de repérage des matériaux et produits des listes A, B et C et évaluations périodiques de l'état de conservation des matériaux et produits de la liste A dans les bâtiments autres que ceux relevant de la mention	19/06/2020	18/06/2027
AMIANTE - avec mention	Missions de repérage des matériaux et produits de la liste A, B et C et évaluations périodiques de l'état de conservation des matériaux et produits de la liste A dans des immeubles de grande hauteur, dans des établissements recevant du public répertoriés aux catégories 1, à 4, dans des immeubles de travail hébergeant plus de 300 personnes ou dans des bâtiments industriels, missions de repérage des matériaux et produits de la liste C, les examens visuels à l'issue des travaux de retrait ou de confinement	19/06/2020	18/06/2027
CREP	Constats de risque d'exposition au plomb	21/11/2017	20/11/2022
DPE - individuels	Diagnostic de performance énergétique individuel	04/12/2017	03/12/2022
ELECTRICITE	Etat des installations intérieures d'électricité	04/12/2017	03/12/2022
GAZ	Etat des installations intérieures de gaz	04/12/2017	03/12/2022
TERMITES Métropole	Etat relatif à la présence de termites dans le bâtiment en métropole	22/11/2017	21/11/2022

qui ont été réalisés par Socotec Certification France conformément aux arrêtés compétences :

- Arrêté du 2 juillet 2016 définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique
- Arrêté du 7 décembre 2011 modifiant l'arrêté du 21 novembre 2006 de classement des personnes physiques opérant des constats de risque d'exposition au plomb ou agréés pour réaliser des diagnostics plomb dans les immeubles
- Arrêté du 7 décembre 2011 modifiant l'arrêté du 30 octobre 2008 définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant l'état relatif à la présence de termites dans le bâtiment et les critères d'accréditation des organismes de certification
- Arrêté du 15 décembre 2011 modifiant l'arrêté du 6 avril 2007 définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant l'état de l'installation intérieure de gaz, et les critères d'accréditation des organismes de certification
- Arrêté du 15 décembre 2011 modifiant l'arrêté du 6 avril 2007 définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant l'état de l'installation intérieure d'électricité et les critères d'accréditation des organismes de certification
- Arrêté du 2 décembre 2011 modifiant l'arrêté du 8 juillet 2008 définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant l'état de l'installation intérieure d'électricité et les critères d'accréditation des organismes de certification



ACCREDITATION N° 4.0005
FORTE DISPONIBILITEUR
www.cofrac.fr

Directeur Opérationnel **Guillaume Rey**



Ce certificat a qu'une valeur indicative. La validité réelle d'un certificat SOCOTEC Certification International est matérialisée par la présence dans l'immatriculation des certifiés disponibles sur le site internet de SOCOTEC Certification France à l'adresse : www.socotec-certification-international.fr.
SOCOTEC Certification France - 13, cours Vainy 92877 PARIS LA DEFENSE - France - SAS au capital de 100 000€ - RCS Créteil 695 894 358 - www.socotec-certification-international.fr

ANNEXE 5 - ATTESTATION D'ASSURANCE

Votre Assurance
▶ RC PRESTATAIRES



Assurance et Banque

ATTESTATION

SOCOTEC DIAGNOSTIC
21 ROUTE D'ALBERT
62450 AVESNES LES BAPAUME

COURTIER
VD ASSOCIES
81 BOULEVARD PIERRE PREMIER
33110 LE BOUSCAT
Tél : 05 56 30 95 75
Fax : 08 97 50 56 06
Email : CONTACT@VDASSOCIES.FR
Portefeuille : 0201478984

Vos références :
Contrat n° 10158549604
Client n° 0626089020

AXA France IARD, atteste que :

**SOCOTEC DIAGNOSTIC
21 ROUTE D'ALBERT
62450 AVESNES LES BAPAUME**

est titulaire d'un contrat d'assurance N° 10158549604 ayant pris effet le 01/03/2018.
Ce contrat garantit les conséquences pécuniaires de la Responsabilité Civile pouvant lui incomber du fait de l'exercice des activités de **DIAGNOSTICS TECHNIQUES IMMOBILIERS** suivantes :

AMIANTE :
ETAT MENTIONNANT LA PRESENCE OU L'ABSENCE DE MATERIAUX CONTENANT DE L'AMIANTE
DIAGNOSTIC TECHNIQUE AMIANTE
DIAGNOSTIC AMIANTE PARTIES PRIVATIVES
CONTROLE PERIODIQUE (AMIANTE)
CONTROLE VISUEL APRES TRAVAUX (PLOMB - AMIANTE)
REPERAGE AMIANTE AVANT/ APRES TRAVAUX ET DEMOLITION
REPERAGE AMIANTE ET D'HAP SUR SURFACE BITUMEE ET ENROBES

PLOMB :
DIAGNOSTIC PLOMB DANS L'EAU
CONSTAT DES RISQUES D'EXPOSITION AU PLOMB (CREP)
DIAGNOSTIC DE RISQUE D'INTOXICATION AU PLOMB DANS LES PEINTURES (DRIPP)
RECHERCHE DE PLOMB AVANT TRAVAUX / DEMOLITION

ETAT PARASITAIRE :
ETAT RELATIF A LA PRESENCE DE TERMITES
ETAT PARASITAIRE (MERULES, VRILLETES, LYCTUS)
INFORMATION SUR LA PRESENCE DE RISQUE DE MERULE (LOI ALUR)

MESURES :
MESURAGE LOI CARREZ ET LOI BOUTIN
CALCULS DES MILLIEMES -TANTIEMES DE COPROPRIETE ET REALISATION DE PLANS ASSOCIES SELON LES TEXTES SUIVANTS : LOI

AXA France IARD SA

Société anonyme au capital de 214 799 030 Euros
Siège social : 313, Terrasses de l'Arche - 92727 Nanterre Cedex 722 057 460 R.C.S. Nanterre
Entreprise régie par le Code des assurances - TVA intracommunautaire n° FR 14 722 057 460
Opérations d'assurances exonérées de TVA - art. 261-C CGI - sauf pour les garanties portées par AXA Assistance

1/2

10158549604180710

65-557 DU 10 JUILLET 1965, DECRET 67-223 DU 17 MARS 1967, DECRET 2004- 479 du 27 mai 2004 ET SUIVANTS FIXANT LE STATUT DE LA COPROPRIETE DES IMMEUBLES BATIS.

AUTRES :

ETAT DE L'INSTALLATION INTERIEURE DE GAZ
ETAT DES RISQUES NATURELS, MINIERES ET TECHNOLOGIQUES (ENRNMT)
ESRIS (ETAT DES SERVITUDES RISQUES ET D'INFORMATION SUR LES SOLS)
ERP (ETAT DES RISQUES ET POLLUTIONS)
DIAGNOSTIC DE PERFORMANCE ENERGETIQUE
DPE INDIVIDUEL POUR MAISONS INDIVIDUELLES, APPARTEMENTS ET LOTS TERTIAIRES AFFECTES A DES IMMEUBLES A USAGE PRINCIPAL D'HABITATION, AINSI QUE LES ATTESTATIONS DE PRISE EN COMPTE DE LA REGLEMENTATION THERMIQUE.
ETAT DE L'INSTALLATION INTERIEURE D'ELECTRICITE.
ETUDE REGLEMENTATION THERMIQUE 2005 ET 2012.
DOCUMENT ETABLI A L'ISSUE DU CONTROLE DES INSTALLATIONS D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF
DIAGNOSTIC ASSAINISSEMENT AUTONOME ET COLLECTIF
ETAT DES LIEUX LOCATIFS
DIAGNOSTIC DE SECURITE PISCINE
CERTIFICAT DE DECENCE ET CERTIFICAT DE TRAVAUX DE REHABILITATION
DIAGNOSTIC POUR OBTENTION DE PRET A TAUX ZERO
INFILTROMETRIE-MESURES DE PERMEABILITE DU BATIMENT ET DES RESEAUX AERAIQUES
THERMOGRAPHIE INFRAROUGE
DIAGNOSTIC RADON : DANS TOUS TYPES DE BATIMENTS.
DIAGNOSTIC DANS LE CADRE DE LA LOI SRU AVANT MISE EN COPROPRIETE
DIAGNOSTIC DECHETS DE CHANTIER – ARTICLES R 111-43 A R 111-49 DU CODE DE LA CONSTRUCTION ET DE L'HABITATION
DOCUMENT UNIQUE D'EVALUATION DES RISQUES COPROPRIETE - Articles L 230-2, III, R 230-1 DU CODE DU TRAVAIL
DIAGNOSTIC TECHNIQUE GLOBAL (DTG) POUR LES COPROPRIETES - LOI N° 2014-366 POUR L'ACCES AU LOGEMENT ET UN URBANISME RENOVE « ALUR », A L'EXCLUSION DE MISSIONS RELEVANT D'UN PROFESSIONNEL DE LA VENTE OU DE LA LOCATION DE BIENS IMMOBILIERS.
DIAGNOSTIC ACCESSIBILITE HANDICAPES
EXPERTISE EN VALEUR VENALE ET LOCATIVE (SOUS RESERVE D'OBTENTION DE FORMATION)
ETAT DESCRIPTIF DE DIVISION
CENTRE DE FORMATION
MESURES D'EMPOUSSIEREMENT AMIANTE AVEC STRATEGIE D'ECHANTILLONAGE
DIAGNOSTIC QUALITE DE L'AIR INTERIEUR
VERIFICATION PERIODIQUE ET INITIALE DES INSTALLATIONS ELECTRIQUES
VERIFICATION PERIODIQUE ET INITIALE DES INSTALLATIONS DE GAZ
VERIFICATION PERIODIQUE ET INITIALE DES ENGINES DE LEVAGE ET DE CHANTIER
DIAGNOSTIC SECURITE INCENDIE
CONTROLE DE SECURITE DES AIRES DE JEUX
RECHERCHE DE METAUX LOURDS SUR TOUS TYPES D'OUVRAGES ET DE BÂTIMENTS

La garantie Responsabilité civile professionnelle s'exerce à concurrence de 5.000.000 € par sinistre et par année d'assurance.

La présente attestation ne peut engager l'Assureur au-delà des limites et conditions du contrat auquel elle se réfère.

La présente attestation est valable pour la période du 01/01/2020 au 31/12/2020 sous réserve des possibilités de suspension ou de résiliation en cours d'année d'assurance pour les cas prévus par le Code des Assurances ou le contrat.

Fait à PARIS le 02 Janvier 2020
Pour la société :



AXA France IARD SA

Société anonyme au capital de 214 799 030 Euros
Siège social : 313, Terrasses de l'Arche - 92727 Nanterre Cedex 722 057 460 R.C.S. Nanterre
Entreprise régie par le Code des assurances - TVA Intracommunautaire n° FR 14 722 057 460
Opérations d'assurances exonérées de TVA - art. 261-C CGI - sauf pour les garanties portées par AXA Assistance

2/2

ANNEXE 6 - PLANS / CROQUIS

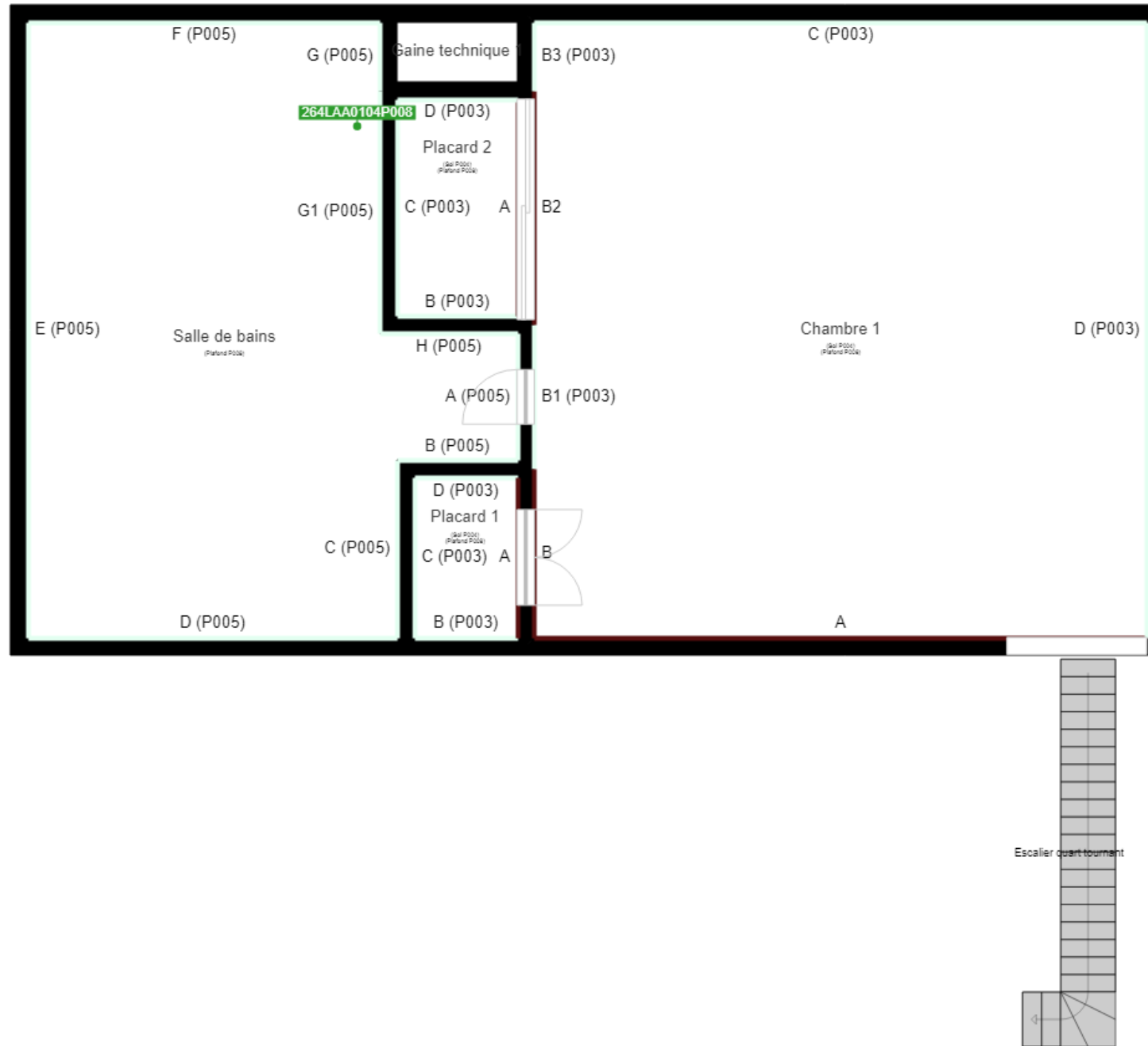


PLANCHE DE REPERAGE

Bien : 264LAA0104 - 3 ALLEE DES PARC 77090 COLLEGIEN

Zone :R+1

Plan

Auteur :RHENZOUR Abdessamad

N° de planche :2/2

Légende type de mur :

- Cloisons Plaques de plâtre
- Murs Bois
- Murs Briques
- Murs carreaux de plâtre
- Murs Béton
- Murs porteurs et/ou mur de refend / Plaques de plâtre
- Murs périphériques / Doublage (plaque de plâtre + isolant)
- Murs Torchis
- Murs Brique / Enduit
- Murs Brique plâtrière
- Murs Pierre
- Murs Mâchefer
- Murs Parpaing
- Murs amiantés

Légende des prélèvements :

- Prélèvement de sol amianté
- Prélèvement de sol non amianté
- Prélèvement de plafond amianté
- Prélèvement de plafond non amianté
- Prélèvement de mur amianté
- Prélèvement de mur non amianté
- Autre type de prélèvement amianté
- Autre type de prélèvement non amianté
- Sols amiantés
- Plafonds amiantés
- Sols et plafonds amiantés

Le présent schémas de repérage est indissociable du rapport qui l'accompagne. Les deux forment un tout nécessaire à la compréhension des résultats du repérage